**REGLEMENT DE COURSE RUN & BIKE 2022**

Le présent règlement récapitule l'ensemble des données à caractères importants qui doivent être portés à la connaissance du participant. Après avoir lu l'ensemble de ce document, la "signature" et/ou case cochée (sur le formulaire d'inscription) par le participant vaut pour acceptation de sa totalité. Tout manquement constaté par un membre de l'organisation, quel que soit sa fonction, fera l'objet d'une étude par les organisateurs et les sanctions immédiates adéquates seront appliquées.

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La course RUN & BIKE du GRESIVAUDAN est organisée par :

 **"ALPHA SPORT EVENT"**

**ARTICLE 2 : LES COURSES**

Inscriptions se font sur [www.alpha-sport-event.fr](http://www.alpha-sport-event.fr) jusqu’au jeudi 29 septembre inclus.

3ème édition

Date : DIMANCHE 2 octobre 2022

Lieu : PLAINE DES SPORT , CHEMIN DES LONGS PRES, LUMBIN

Format :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1.5KM (11h45)** | **10 KM (10h)**  | **20KM (10h10)** |
| **ENFANTS 8-11 ANS** | **12ANS MIN** | **16ANS MIN** |
| **PAS DE CERTIF** | **CERTIFICAT MEDICAL** | **CERTIFICAT MEDICAL** |
| **Autorisation parentale** | **Autorisation parentale** | **Autorisation parentale** |

Les distances et les horaires pourront encore être modifiées.

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire.

L'inscription ne sera considérée comme "VALIDE" que lorsque l'ensemble des pièces justificatives à jour et obligatoires suivantes seront fournies sur la plate-forme ou le jour de la course.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course sur place.

Sous réserve de places disponibles, les retardataires pourront s’inscrire sur place au prix majoré.

Tous les participants doivent fournir un certificat médical avec la mention de "non contre indication à la pratique du sport en compétition".

**ARTICLE 3 : PARTICIPANTS**

Le Run&Bike est une discipline sportive accessible à tous, quel que soit le niveau. Le but étant de partir à deux avec un vélo (VTT) , pendant que l’un court l’autre pédale, et ils peuvent permuter quand ils le souhaitent. Le port du casque est obligatoire pour les 2 participants sur l’intégralité du parcours.

Les kids feront la boucle de 1.5km à 11h45 à l’arrivée des derniers concurrents, de 8 à 11ans. Le parcours de 10km peut se faire à partir de 12ans et le grand parcours 20km à partir de 16ans minimum.

Tous les participants auront un souvenir de la course.

Pour avoir le droit de rejoindre la zone de départ et prendre part à la course, chaque participant devra avoir sa puce et afficher de manière visible son dossard devant !

Tous les participants seront chronométrés électroniquement.

Les bijoux, montres, colliers, bracelets, piercings et autres objets pouvant blesser le participant ou un concurrent sont très fortement déconseillés.

Les caméra sportives à fixation "frontale", "par harnais sur le buste" ou "à perche" sont autorisées.

Dans les deux cas, l'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol et aucun recours ne pourra être formulé.

**ARTICLE 4 : Règles de base**

* Le port du casque est obligatoire pour tout le monde !
* Le format ce pratique avec un Vélo de type tout terrain (chemin forestier, route, herbe, gravier…)
* Les VTT électriques sont interdits
* Le vélo se transmet de mains en mains, on ne le pose pas par terre
* Interdit de monter à deux sur un vélo
* Interdit de tirer son partenaire avec une corde ou autre ustensile, mais vous pouvez le pousser.
* Il y aura des points de contrôle sur le parcours, vous devrez être ensemble sur ces zones de contrôle.
* En cas de problème, ne restez pas au milieu du chemin pour bloquer le passage, mettez-vous sur le côté, certains chemins seront étroits..soyez très vigilants
* Les participants qui arrivent derrière vous (et qui s’apprêtent à vous doubler) ont la priorité, vous devez les laisser passer
* Vous pouvez descendre du vélo en cas de fatigue, de montée ou descente que vous jugez dangereuses. La sécurité avant tout.
* Pensez à choisir un partenaire de taille équivalente, cela est plus pratique pour éviter les dérèglements en pleine course.
* Il y aura plusieurs ravitaillements sur le parcours, pensez quand même à votre gourde, une collation, et le kit nécessaire en cas de crevaison.
* Un coéquipier peut, si il le souhaite faire tout le parcours en courant ( et donc son partenaire tout en vélo).

Pour les parcours adultes, le départ se fera en ligne, un premier coéquipier partira en courant, puis le partenaire partira après en vélo, afin d’étaler le peloton rapidement. En cas de grosse influence, nous ferons des vagues distinctes, binômes hommes, binômes mixtes puis binômes femmes.

Seront récompensés à 12h00 les 3 premiers binômes hommes/mixtes/femmes de chaque course.

Les enfants se verront remettre leur prix à leur arrivée.

**ARTICLE 5 : RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement, les routes, les chemins et champs traversés, il est strictement interdit :

- de courir en dehors du balisage mis en place par l'organisation,

- endommager ou détruire tout obstacle naturel et artificiel,

- modifier le balisage,

- abandonner papiers, emballages, "gel coup de fouet" et autres nutriments.

Pour permettre une meilleure gestion des déchets, des poubelles seront mises à disposition sur le village de course, au départ, aux ravitaillements.

Tous manquements à l'une de ces consignes sera sanctionné par la mise "hors course" du participant et désactivation de sa puce.

**ARTICLE 6 : DROIT A L’IMAGE**

Par sa participation à l’épreuve, chaque participant autorise expressément l’organisateur, ses ayants droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales , et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d’auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les photos de l’évènement seront disponibles quelques jours après la course, sur le

site et notre page facebook. Vos photos et vidéos pourront être envoyées à notre adresse, et nous les traiterons et publierons sur notre site.

L’organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s’interdisent expressément d’utiliser le nom, la voix ou l’image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s’interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

**ARTICLE 7 : CNIL**

L'organisation s’engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l’Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par l'association pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations. Les destinataires des données sont : l’organisateur. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

**ASSOCIATION SPORTIVE LOI 1901 "ALPHA SPORT EVENT"**

**426 allée Jean Allard**

**38330 Montbonnot**

**ARTICLE 8 : LITIGES/RECLAMATIONS**

Tout participant ayant subi une intervention médicale, en rapport avec la course, pendant ou à l’issue des épreuves, doit faire une déclaration à l’organisation dans un délai de cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, toute déclaration ne pourra pas être prise en compte et l’organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

**ARTICLE 9 : ASSURANCE**

L'association à souscris le contrat : Assurance Responsabilité Civile" chez :

**MAIF**

**200, avenue Salvador Allende CS 90000**

**79038 NIORT Cedex 9**

Ce contrat couvre les organisateurs, l'événement ainsi que les locaux mis à disposition.

**ARTICLE 10 : SECOURS**

Le service de secours "premier soins" sera assuré par le prestataire suivant, d'après la convention Dispositif Prévisionnel de Secours signée :

**ASSOCIATION SECOURISTE FRANCAIS**

**CROIX BLANCHE - ECHIROLLES**

**102C cours Jean Jaurès**

**38130 ECHIROLLES**

Le Centre d'Incendie et de Secours sera également avisé afin de permettre une meilleure coordination des secours dans le cas d'une intervention.

En cas d'évacuation par les services de secours, l'hôpital le plus proche sera par défaut (sauf cas ou blessures exceptionnels ou avis contraire du responsable des secours) :

**Centre Hospitalier Universitaire**

**31 Chemin Fortuné Ferrini**

**38700 LA TRONCHe**

Pour la convivialité et le plaisir de tous, le manquement à une de ses règles ou informations entraînera l'exclusion sans remboursement possible du personnel "gênant". Les services de gendarmerie et de police seront également en relation avec l'organisation et pourront intervenir rapidement en cas de troubles volontaires et insistants au bon déroulement de cette journée.

**L'association "ALPHA SPORT EVENT" vous remercie d'avoir pris le temps de lire l'ensemble de ce règlement et vous souhaite une bonne préparation !**

**L'EQUIPE ORGANISATRICE**